



Le Référent Formation du Club

DTN secteur Formation

10/07/2017

Pourquoi demandons-nous aux clubs de désigner un « Référent Formation de Club » ?

Les retours d'expérience renvoyés par les équipes de formateurs des comités mettent en lumière des difficultés déjà récurrentes avec l'ancien modèle de formation fédérale.

Les constats :

- des personnes inscrites en formation sans que le club soit informé,
- des personnes inscrites en formation par le club sans être informées,
- des personnes entrant en formation sans s'être informées sur les exigences de la formation (calendrier, volume horaire, prérequis, dispositif de certification ...),
- des personnes n'ayant aucune motivation à se former,
- des personnes totalement « inconscientes » des efforts financiers réalisés par le club pour leur permettre de se former,
-

Ces constats provoquent de réelles difficultés pour les formateurs :

- « encombrement » des formations par des personnes peu motivées,
- décalages importants entre le nombre d'inscrits et le nombre réel de participants,
- absentéisme ingérable de certains participants,
- ...

... et pour les clubs :

- image du club pouvant être dégradée par un très faible investissement en formation de ces représentants peu motivés pour la formation,
- déperditions importantes par rapport à l'investissement financier sur la formation,
- turn-over important des éducateurs du club,
- ...

A la vue de ces constats, il semble prioritaire d'améliorer la phase précédant l'entrée en formation :

- l'information du comité vers les clubs,
- l'information dans le club,
- l'inscription en formation par le club et les candidats.

Dans cette phase il faut garantir que :

- les informations primordiales concernant la formation (coût, calendrier, prérequis, certification ...) soient transmises aux candidats potentiels,
- le club s'assure de la réelle motivation des candidats à s'engager en formation

C'est pour ces différentes raisons que nous demandons aux clubs de désigner un « Référent Formation » qui sera l'interlocuteur privilégié de la commission formation du comité.

Objectifs généraux :

- **Garantir une bonne diffusion des informations dans le club avant l'inscription en formation fédérale,**
- **Vérifier le niveau de motivation, d'engagement dans la formation des candidats du club.**

Les missions fondamentales du Référent Formation du Club.

• • •

- Vérifier la transmission des informations concernant la formation vers l'ensemble des éducateurs du club
- Assurer le lien club et commission territoriale
- Conduire l'entretien de motivation préalable à l'inscription en formation
- Transmettre le contrat de formation passé avec le stagiaire à la commission de formation.

Autres propositions de mission, en cas d'absence de réelle coordination - direction sportive dans le club:

- Recenser l'ensemble des besoins de formation au sein du club
- Suivre le parcours de formation continue des éducateurs de son club et la réactivation de leur diplôme

Son profil

• • •

Pas de statut particulier exigé (dirigeant, coordonnateur, éducateur, ...).

Etre « proche » de l'équipe d'éducateurs et entraîneurs du club (un profil uniquement « administratif » ne semble pas adapté à cette mission).